

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 09 décembre 2024**  
**Extrait des délibérations n°9**

Date de convocation : le 03 décembre 2024. Date d'affichage : le 03 décembre 2024

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 09 décembre 2024 à 20 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE – Président.

Lieu : Salle polyvalente de Sainte-Colombe-la-Commanderie.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme HENON.

Membres en exercice : 56 Présents : 49 Pouvoirs : 5

Toutes les communes étaient représentées sauf : BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUIS	HUREL William	BRIZARD Marie-Odile - Excusée
BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE	LHERMEROULT Patrick - Absent	ROCREE Roselyne - Excusée
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian	CHECA Marie-France - Excusée
BROSVILLE	ROMET Marc - Excusé	LECOMTE Béatrice
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	SERGEANT Agnès - Excusée
CESSEVILLE	DEBUS Alain	POISSON Virginie - Excusée
CRESTOT	LOUIS Christine	PATTEY Philippe
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	MARIE Michèle	DAUTRESME Thierry
CROSVILLE-LA-VIEILLE	CARPENTIER Pascal - Excusé	GRILLE Aline
DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	BUSSIÈRE Laurance	BUISSON Sébastien - Excusé
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	PLESSIS Elisabeth - Excusée
ECQUETOT	LONCKE Didier	RICHARD Didier
EMANVILLE	DULUT Thierry	DUMONT Françoise - Excusée
EPEGARD	DEMARE Pascal	PAYAN Jean-François
EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	ELIOT Patrick - Excusé	BRIOSNE Maurice
FEUGUEROLLES	VALIGNAT Jean-Paul - Excusé	BOISRENOULT André
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier	SOENEN Bruno - Excusé
GRAVERON-SEMENVILLE	CARRERE-GODEBOUT Claire	LAWANI Nicolas - Excusé
HECTOMARE	PLOYART François	DUGORD Jean-Pierre - Excusé
HONDOUVILLE	PARIS Jean-Charles FUENTES Evelyne	
HOUETTEVILLE	SAINT LAURENT Martine	LEGRAND Catherine
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	MAUGUY Jean-Luc - Excusé
LA HAYE-DU-THEIL	COUCHAUX Alain	PORTE Michel - Excusé
LA PYLE	PILETTE Gérard	ROUSSIAU Yann - Excusé
LE BOSCH-DU-THEIL	VALLEE Laurent - Excusé - POUVOIR : S. RECLARD RECLARD Sandrine BERTHELIN Giovanni	
LE NEUBOURG	BRONNAZ Francis CHEUX Arnaud CHEVALIER Marie-Noëlle COUDRAY Isabelle - Excusée - POUVOIR : M-N. CHEVALIER DAVOUST Francis DETAILLE Edouard LE MERRER Anita LEROY Hélène - Excusée - POUVOIR : A. LE MERRER LEVAVASSEUR Katiana - Absente ONFRAY Didier - Excusé - POUVOIR : I. VAUQUELIN VAUQUELIN Isabelle	
LE TILLEUL-LAMBERT	GAVARD-GONGALLUD Jean-François	LEMARCHAND Fabien
LE TREMBLAY-OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	MOULIN Martial
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	LECOUTEUX Laëtitia
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	GAILLARD Thomas
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	GARREAU Virginie - Absente
ST AUBIN-D'ECROSVILLE	DEPARIS Christiane	ORONA Thierry - Excusé
ST MESLIN-DU-BOSC	BONNEAU Christian	JOUEN Eric
STE COLOMBE-LA-COMMANDERIE	BUYZE Jacky LARGESSE Jacky	
STE OPPORTUNE-DU-BOSC	HENON Jérôme	MORISSET Maryse - Excusée
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	WALLART Roger	CAUCHOIS Isabelle
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues FOSSE Patricia - Excusée - POUVOIR : H. BOURGAULT	
VENON	PICARD Philippe	CHOMONT Hélène - Excusée
VILLETES	ROBACHE Arlette	DEGOULET Cécile
VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG	PLESSIS Gérard	BRIANT William
VITOT	LELARGE Joël	LEBOURG Yann

Formant la majorité des Membres en exercice

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 09 décembre 2024  
Extrait des délibérations n°9**

**COMPETENCE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**Objet : Révision de la convention opération de revitalisation des territoires et Petites Villes de Demain**

Le programme « Petites Villes de Demain » (PVD), lancé en 2021, vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité les moyens de concrétiser leur projet de territoire.

En 2021, la communauté de communes du pays du Neubourg et la commune du Neubourg, ainsi que les partenaires du programme (Etat, région, département) ont signé une convention d'adhésion au programme « Petite Ville de Demain » pour 18 mois. Cette convention prévoyait notamment une aide de la communauté de communes à la commune d'un montant de 2 000 euros, contribuant au poste de chef de projet PVD porté par la commune.

En 2022, dans la continuité du programme, une convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT) – PVD a été signée entre la communauté de communes du pays du Neubourg et Le Neubourg, sans contrepartie financière.

Le programme PVD a permis à la commune du Neubourg d'obtenir des financements pour mener à bien plusieurs actions : réalisation d'un diag flash commerce, création d'une 2<sup>ème</sup> salle de cinéma, création d'un city park... D'autres actions sont également en cours (restauration de la piste du vélodrome...) ou programmées pour les années à venir (restauration du vieux château...).

La communauté de communes a également pu mener des actions grâce au financement spécifique du programme :

- Financement de l'étude pré-opérationnelle par la Banque des Territoires d'un montant de 8 250 euros, avant le lancement de l'opération programmée pour l'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Financement de la mise en place de la carte de fidélité du pays du Neubourg par la Banque des Territoires, d'un montant de 20 000 euros.

La communauté de communes et la commune prévoient de signer un avenant à la convention d'ORT. Cet avenant a pour but d'actualiser les actions envisagées du programme et de revoir la maquette financière.

A ce titre, la commune du Neubourg sollicite un financement annuel de 4 000 euros de la communauté de communes, afin de participer au financement du poste de chef de projet PVD.

En conséquence et au regard de l'intérêt de ce programme, il est proposé aux membres du conseil communautaire d'autoriser la signature de l'avenant à la convention d'ORT-PVD et d'approuver la subvention annuelle de 4 000 euros de la communauté de communes du pays du Neubourg en faveur de la commune du Neubourg.

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les financements que la communauté de communes du pays du Neubourg a perçus grâce au programme PVD,

Vu le rayonnement du programme sur l'ensemble du territoire,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 19 novembre 2024,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 02 décembre 2024,

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

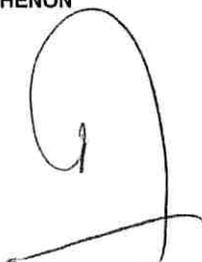
Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation ci-dessus,
- décide d'octroyer une subvention de 4 000 euros à la commune du Neubourg (article 657341 du budget général),
- autorise le président à signer l'avenant à la convention ORT-PVD, ainsi que l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Adoptée à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.  
Pour extrait conforme.

**Le Secrétaire de séance  
Jérôme HENON**



**Le Président,  
Jean-Paul LEGENDRE**

